Conseil municipal du 4 juillet 2023

6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice,

Considérant qu'il convient de modifier la répartition des crédits relatifs à la mise en conformité des branchements assainissement par les particuliers,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir procéder aux ajustements suivants :

Ajustements de crédits en dépenses d'investissement :

45813	Opération Mermont Hazemont	+ 16 000,00
45814	Opération Bois de Tillet	- 16 000,00